L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI SEPTEMBRE 1877.

Plateforme Démocratique

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, reconnaît et accepte les principes contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, dûes par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner non plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessitées du gouvernement; le maintien de la foi publique et la répétition du patronage dangereux de l'Excoulif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocratique un mouvement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du désordre du parti en 1876 et ajouté en pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'éminente position des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 9000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rathford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que des charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente démission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère du parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblé générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous saisissons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique de Texas et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la ligne la nécessité de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démonétisation de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins du commerce du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans la prochaine session convoquer à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 public deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Bolivie, République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Gwadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Muscat (Arabie) et de Zanzibar; colonies et établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies passeront à taxe.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France ou en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles prévues en France pour les pays non désignés dans l'énumération ci-dessus.

Le décret est également applicable à partir du 1er mai prochain.

Aux départements d'incendie de l'Union & toutes autres organisations charitables de cette ville.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, par le président soussigné, vous informe qu'il a été décidé de recourir à votre aide et de faire appel à votre charité pour

Avec [illegible] cinq cents membres actifs et [illegible] leurs familles, [illegible] seulement [illegible] deux fois sur [illegible] dans l'impossibilité de la ville de payer le département; avec une caisse épuisée, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur, notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies [illegible]

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient dans leurs moyens leur faire parvenir.

L. N. MARRS,
1er sept. — Président.

L'UNION FRANÇAISE.

Appel du Comité de Secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés; elle pénètre maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades surgit parmi les classes aisées, la peur des proportions considérables, et la misère vient s'ajouter à la maladie. Il est utile, il est nécessaire de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigents français atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de cette admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il entreprend.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,

F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but:

1° De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours;

2° De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à tous ceux qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions:

Président Honoraire,
M. LEON BELLAGUET,
Gérant du Consulat de France.
Président, M. EDMARD LARUE,
Président de l'Union Française, No 8 Gallier's Court.
Sect.-Correspondant: M. F. TUJAGUE,
et Trésorier. } 11 rue de Chartres.
M. F. JAUFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.
M. A. WALZ, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.
M. A. GUILLERMET, Sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.
M. A. MAILHES, Vice-Président de la Société des Bouchers, coin des rues Poydras et Dryades.
M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.
M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
M. E. ERRARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.
M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.
M. G. E. MASTRAU, coin Conti et Passage de la Bourse.
M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.
M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siège de la société rue St-Louis.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Comité de Secours ayant complété son organisation, fonctionnera dès à présent. Les demandes de secours peuvent être adressées à tous les membres du comité, ainsi qu'à MM.

Léon Médal, 93, rue Vieille-Levée;
Chagnard, même adresse:
Joseph David, 32, rue Vieille-Levée, près Douane;
J. Anglade, coin Bourbon et Conti.

Ces messieurs sont plus spécialement chargés des ordres pour les médecins, les pharmaciens et les garde-malades.

Pour le comité,

F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

Société Allemande de Secours. — M. Jacob Hasninger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants:

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wunder, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward — Hy. Oerthing, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Huener, Hy. Rauschenbach, H. Heidemann;
Cinquième ward — Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schaick;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Fragst;
Septième ward—Rev. O. Koehle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller;
Dixième ward—Frank Lauer, Cadmair Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer;
Onzième ward—Maximilian Hermann, P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kummel;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. E. Buck;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergens.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de doubliner, dans la mesure de ses forces, à dépaysé parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménagant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au *plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier, réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté à ces concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On désirera, pour la circonstance, avoir les étudiants d'une Ville littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans lesquels ils ne seront reclamés.

[illegible] 1er juillet, le prochain [illegible] devra être traité en prose:

Du [illegible] ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au soussigné, P. O. Box 1204, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, G. CASSIERE,
Président, A. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LEBLEU, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUBINVILLE.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE POUR UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 8 OCT., 1878.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 8 OCT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots d	1,000	5,000
20 Lots d	500	10,000
100 Lots d	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui sera gagné le lot de $30,000, soit 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui sera gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Toute lettre payant par des opérations sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites en par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du 8 OCT. 1878.

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, bien entendu, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse spécifie un refus.

PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

[illegible] Pianos et Orgues dans le Sud.

20 PIANOS ET ORGUES

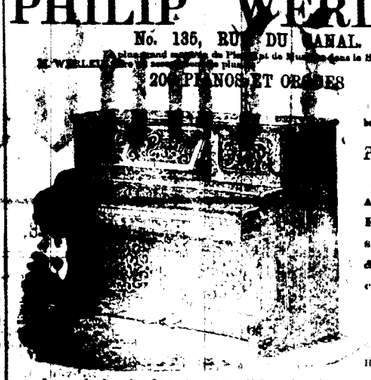

Comprenant les célèbres Pianos Chickering qui sont sans rivaux.

Aussi des [illegible] Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carré.

Aussi les ORGUES renommées ESTEY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au dessus.

Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000 sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus grand qu'ait fait aucune maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement ne vend les PIANOS PLEYEL n'est autorisé à les vendre, excepté par l'intermédiaire de GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent général pour la vente des PIANOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES pour la vente des pianos et recherches, et KNABE, HAINES ET FISHER, qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons — Importation de tout ce qui se rattache à la musique [illegible]

VENTE PUBLIQUE DE GROSSTEIN BRÈTAIL.

Nadisser à

Louis Grunewald,

Au Grunewald Hall, Nos 516 & 518 de la rue Bourbon.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent de la "TEXAS COTTON WORM DESTROYER" Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters. 56 rue de Chartres et 26 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

39 ..... RUE DE CHARTRES 39
NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorable [illegible] MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on y généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Durangé.

Agence pour la vente de William's Dysmenorrhœa Remedy. 1er sept. — 1 an.

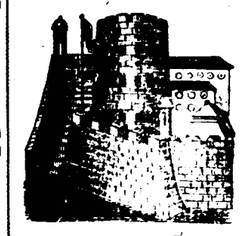

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

96 ..... RUE CONTI 96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sûr que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif; c'est aussi un dépuratif et un tonique.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son affirmation les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du sang. Il est efficace dans la maladie de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est le breuvage fortifiant pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

Le Malakoff Bitters se vend en bouteilles. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la leur ressemblant plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

PROCURATIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

89 ..... Passage de la Bourse 89
Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passports avec promptitude, de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

AUX DAMES!

Confections toile des meilleurs goûts,

Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2,50; confection de trois pièces, $3,00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express, à mes frais. Pas de lettres demandant une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en liseré blanc.

Le brunâtre à 28 1/2; nous en faisons de plus grands sans vous demander de prix. Les dames qui nous feront des commandes en recevront une gratis.

Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, mandat ou Express. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau journal de Dame. Adresser toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO.,
173 & 355 E. Madison St. Chicago Illinois.

H. CASSIDY & Co.

(Maison doublée en 1854.)

Au No 96 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

Vendent et achètent pour la vente de ducks en entier, morceaux, en gros et en détail, de— Moulin noir et doublure, à raies, pour tentes, Wagons, Tentes de— Tentes, Préliards, Couvertures de wagons, Dépêches américaines, dévangers et fantaisie, Bâches à draperies, toiles cirées, aux prix de fabrique.

Sacs à grains, sutt, rin, laine de toute espèce, sacs à "gunnies" aux prix du Nord.

20 août—3m.

A. BONNET. WM FRANTZ. H. Or

A. BONNET & CIE.,

65 ..... RUE ROYALE 65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils ont en prévision d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût; chapellerie spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques de France de Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec ses prix réduits.

Les prix des commandes et des réparations de toute espèce ont été également réduits de 25 cts.

MM. Frantz, Ogden et Krebs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs prévient de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillance passagère.

1er oct.—1 an—DM.

FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT DE PARAÎTRE sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soumissionné l'offre, en entier, à VINGT POUCES DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine.

90 ..... rue Baronne 90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Drap français, de Coutils, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 150 de la rue Conti, entre Carondelet et St. Charles, où il offre un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui sortiront des confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité sans concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

15 nov—1 an

BOIS! BOIS!

De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STRAMERS DE LA LIGNE DE BONEY ISLAND "J. F. Fraser" et "Jeppelin" ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE BONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARRON, No 573 rue Julie, près du Pont Magnolia, au Nouveau Basin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Basin. Bois de sapin pal, vue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1066.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde, 65 50
Bois de frêne, de do 4 50
Chêne et frêne mêlés de do 4 00
Exemple libéral fait aux marchands. Plaine mesure garantie. Tout le monde consultera.

16 déc—1an
H. CASSIDY. J. F. RONAN.

J. THOMSON & BROS.,

Importateurs et Marchands de

Voitures, Wagons

et matériaux à fabriquer les

CHARRETTES,

Et fabricants de Voitures légères et de Wagons à ressorts.

Tout à des prix raisonnables.

66 & 70 RUE DES REMPARTS
Côté Sud,
Entre Clemence et Gravier.

11 août—3m

ANT. CARRIÈRE, C. CARRIÈRE,
R. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE,

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENGOUGNURE ROYALE ET DUMAINE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Liverpool, Le Havre et Bordeaux.

On se demande comment on peut prétendre une foule de maladies tellement que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Pneumonie, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est le breuvage fortifiant pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

Le Malakoff Bitters se vend en bouteilles. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la leur ressemblant plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Rimel, et depuis que l'efficacité du remède a été appréciée sur les ornithogales multiples que l'on pouvait tirer de cette intéressante plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de produits distingués ont commencé et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No 62 RUE TURENNE, PARIS.

Demandez à votre épicier les "Eucalyptus d'Athènes." Vous ne trouverez pas de comparaison sur la place.

Gros—Sur—Mer.

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux droits ci-dessous:

Dans le District compris par l'Avenue Napoléon, rue Peters, le Bayou St. John et la rivière.

A la pharmacie de A. MATHIGLY, coin Avenue Napoléon et Magnolia.

A la charge de Columbus H. Allen.

Entre les Avenues Jackson et Louisiana, le Fleuve et la rue Dryades.

A la pharmacie de H. W. BLACK, coin Magnolia et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Tchoupitoulas et Prytanée.

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Hélène;

A la pharmacie de MAINADIER, coin Washington et Magnolia.

A la charge de S. B. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Tchoupitoulas et Prytanée.

A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas;

A la pharmacie S. GRAND, coin des rues St. Adèle et Magnolia.

A la charge de Henry Gindre.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Félicité Road et Première.

A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.

A la charge de Thomas Gray.

De Félicité Road à la rue Jonquière, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magnolia et Félicité Road.

A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Rampart.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Félicité Road à la rue Julie, de la rue St. Charles à la rue Dryades.

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Coquerelles et Delord.

A la charge de J. M. Vandenhoff.

De Tchoupitoulas à la rue Julie, et de la rue St. Charles au fleuve—

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magnolie et Thalie.

A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annunciation et Galenaie.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julie à Canal, entre Rampart et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julie.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julie et Canal, de Rampart à la cyprière—

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Rampart et Poydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.

A la pharmacie de GEO. BAIRSFATHERS, No 272 rue Conti.

A la pharmacie de M. FREUND, No 48 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandenhoff.

District borné par les rues Rampart, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de STOUR FOURCADE, coin Rampart, côté nord, et Canal.

A la charge de Jules Ahlier.

District borné par les rues Rampart, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Rampart.

A la charge de L. W. Repsis.

District borné par les rues Rampart, côté nord, Esplanade, Levee et Orléans.

A la pharmacie de J. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.

A la charge de Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.

A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 340.

A la pharmacie A. GRAMMOIS, coin Esplanade et Bourgogne.

A la pharmacie ERNEST HUBERT, 382 Esplanade.

A la pharmacie F. BACHLER, No 306 Royale, coin Français.

A la pharmacie ADRIEN BÉLIZE, coin Champs Elysées et Bons Enfants.

A la pharmacie LÉON DURIEU, No 205 Claiborne, côté Nord.

A la charge de MM. J. B. Vinet et F. Bochman.

E. LARMIEU, coin Urquhart et St Bernard.

De l'Avenue de la cyprière, entre Champs Elysées et la section au dessus du Dme ward.—

A la pharmacie T. DAVIDSON, coin Victoire et Madigny.

A la pharmacie P. SHARPER, coin Crops et Kerngha.

A la pharmacie SKAMAN, coin Royale et Reghien.

A la pharmacie C. WALLER, coin Reghien et Dauphine.

A la pharmacie VON GOEREN, coin Louisa et Royale.

A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.

On